



Le 22 mai 2022

## Communiqué de presse

-----

Lutte contre les algues vertes : Shadok, Sisyphe et Ubu tout à la fois.  
La Bretagne importe même 16 000 tonnes d'algues vertes !

Ces derniers jours, nous avons assisté à un développement exceptionnellement précoce des algues vertes en baie de Saint-Brieuc (ramassage commencé le 13 avril – du jamais vu – au lieu du 7 mai en 2021) pendant que Préfet de région et élus venait le 12 mai fouler l'herbe d'une exploitation laitière à Hénon, avec le même discours rassurant que d'habitude, et que le patron de l'entreprise Efinor se frottait les mains d'avoir remporté le marché pour la construction à Paimpol d'une barge de collecte en mer des algues.

Sur le volet curatif, concernant le **ramassage en mer d'algues vertes**, comme nous l'avions exprimé dans notre communiqué du 7 avril, c'est un très bel exemple de mirage technologique (voir ce CP en PJ) Ajoutons que 12 820 tonnes d'algues<sup>1</sup> ont été ramassées en 2021 dans la baie de Saint-Brieuc. Or, selon le CEVA, les algues ramassées ne représentent que « 2 à 3 % » des algues produites, soit quelque 500 000 tonnes d'algues. Ainsi, on mesure que ponctionner en mer dans un tel stock 30 tonnes par jour, en baie de St-Brieuc ou La Fresnaye, paraît terriblement dérisoire. **Faut-il baptiser cette barge de pompage le « shadok » ou le sisyphe » ?** Halte aux marées vertes propose d'offrir la bouteille de champagne du baptême si ce bateau amphibie reçoit ainsi un nom correspondant à sa nature !

Cerise sur le gâteau, nous apprenons que **la Bretagne, malade des algues vertes, importe de Chine 16 000 tonnes par an d'algues**, via la société Olmix qui en travaille au total 18 000 t<sup>2</sup>. A quand le responsable politique qui, dans un éclair de génie, va plaider pour la culture d'algues vertes en Bretagne afin de fournir l'industrie ? Notons qu'Olmix se targue de fabriquer des nutriments/compléments alimentaires... pour des animaux malades de leurs mauvaises conditions d'élevage. En pays d'absurdie, Ubu n'aurait pas fait mieux.

Sur le volet préventif, il est à noter d'abord que le Préfet de région s'est déplacé dans un élevage **laitier**, évitant d'aborder le cœur du problème, les élevages hors-sol de porcs et de volailles.

**Alors que les concentrations de ces nitrates qui alimentent les algues ne baissent plus depuis 2014, le 3<sup>ème</sup> Plan Algues Vertes (PLAV) promet de nous repasser les mêmes plats, en se contentant d'« affiner » les mesures**, de les « optimiser » : bandes enherbées au bord des cours d'eau, restauration de zones humides, plantation de haies, mesure des reliquats azotés... avec une sophistication telle que lors de la réunion le 17 mars dernier du « Comité départemental de lutte contre les algues vertes », présidé par le Préfet des Côtes d'Armor, un des opérateurs s'est plaint de ne pas comprendre ce qu'on attendait de lui, dans cette étape supplémentaire de complexification.

Rappelons que les algues vertes sont arrivées au début des années 70, avec la montée en puissance du remembrement. Quelques haies plantées ou zones humides restaurées ne sont qu'une **goutte d'eau** dans l'immense dévastation causée par le remembrement<sup>3</sup>, impuissante à contenir les excès massifs d'azote. Ironie de la situation, en parallèle les destructions de talus restants continuent, malgré l'interdiction posée en 2014 !

Comme cela a été souligné haut et fort le 17 mars dernier par les services de l'Etat pour rassurer la FDSEA, l'objectif du PLAV 3 n'est pas la réduction de l'azote mais la réduction des risques de fuite d'azote ! Ainsi n'est-il fixé **aucun objectif de baisse des nitrates dans les rivières...** puisqu'il n'y en aura pas.

En effet, la **Bretagne est structurellement excédentaire en azote car pour nourrir un cheptel pléthorique, elle doit massivement importer de l'azote**, sous forme de soja américain, de blé, orge, maïs et tournesol de Russie, d'Ukraine et d'ailleurs, en sus d'engrais azotés venant de Russie.

Tant que le choix ne sera pas fait, comme aux Pays-Bas, de diminuer le cheptel (-50 %), afin de revenir à un nombre d'animaux qui puissent être nourris sur le territoire, les excédents d'azote qui ont cours partout en Bretagne iront nourrir les algues vertes là où la morphologie de la côte y est propice. Le Préfet de région a écarté dès octobre 2021 la piste d'une baisse du cheptel et affirme vouloir « maintenir un élevage important et respectueux de l'environnement » ce qui est objectivement impossible.

Quant au **doublé des aides** pour atteindre 10 millions d'euros par an, qu'en est-il ? Il faut rappeler que les deux précédents plans algues vertes se montaient à 110 millions € sur 10 ans<sup>4</sup>, soit environ 10 millions par an, déjà.

Placé devant cette contradiction, le Préfet des Côtes d'Armor a admis qu'il s'agissait de fléchir plus de crédits vers l'agriculture, les montants consacrés aux deux précédents PLAV comprenaient aussi des crédits dédiés à l'assainissement et à la méthanisation. Et en effet, seule une carotte financière substantielle peut pousser les exploitants agricoles à signer volontairement un Contrat d'Engagement Individuel sur 3 ans.

**Le 3<sup>ème</sup> Plan Algues Vertes, comme les précédents, se garde de réformer l'agriculture industrielle dominante, et n'est donc qu'un leurre qui trompe de moins en moins de monde.**

Halte Aux Marées Vertes - 16, rue Georges Palante La Granville 22120 HILLION  
[contact@halteauxmareesvertes.org](mailto:contact@halteauxmareesvertes.org) <https://www.halteauxmareesvertes.org/>

1 – 12 820 tonnes collectées en 2021 en baie de Saint-Brieuc, dont 12 104 tonnes sont allées au centre de compostage de Launay-Lantic (9 968 t compostées en 2019 et 1961 t en 2020), le reste à l'épandage agricole ou vers la société Olmix.

2 – Information obtenue d'une source sûre mais dont nous ne divulguons pas le nom.

3 – En Bretagne, 220 000 km de talus arasés en 30 ans, de 1964 à 1994, et ça continue depuis.

Sur le territoire du SAGE de la baie de Saint Brieuc (76 communes, de Binic à Fréhel, 110 000 ha), 218 km de talus et haies plantés en 10 ans, de 2010 à 2020.

4 - Source : Cour des Comptes, Rapport d'évaluation des plans algues vertes, publié le 2 juillet 2021